

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

CHECK AGAINST DELIVERY

**Cinquante-septième série de réunions des Assemblées des
États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI)**

Déclaration de la délégation du Royaume du Maroc

Prononcée par M. Hassan Boukili

Chargé d'Affaires

02 octobre 2017

Monsieur le Président ;
Monsieur le Directeur Général ;
Excellences, Honorables délégués
Mesdames et Messieurs

Permettez-moi de joindre ma voix à celle des autres délégations ayant exprimé leurs félicitations de vous revoir présider cette 57^{ème} série des Assemblées. Mes félicitations vont également à votre successeur ainsi qu'à tous les membres des bureaux élus.

Je saisi cette occasion pour remercier le Secrétariat pour les efforts consentis dans la préparation de nos travaux.

Monsieur le Président ;

Le Maroc s'associe à la déclaration prononcée par le Sénégal au nom du Groupe africain, et souhaiterait réaffirmer son attachement à promouvoir le système de propriété intellectuelle. À cet effet, il appuie pleinement le travail de l'OMPI et les actions et projets menés en vue de fonder un système de propriété intellectuelle efficient, équilibré et accessible.

À cet égard, le Maroc se félicite des accords conclus entre l'OMPI et certaines organisations intergouvernementales, notamment avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Ligue des États arabes (LEA), qui contribueraient à faire face aux défis de la propriété intellectuelle dans ces régions respectives.

Conscient, également, du rôle de l'OMPI dans la mise en œuvre des ODD, ma Délégation salue la désignation d'un représentant du Directeur général en la matière.

Monsieur le Président ;

Le Royaume du Maroc s'est engagé à améliorer, constamment, son système de propriété intellectuelle en élaborant le plan stratégique 2016-2020, qui demeure l'un des plus ambitieux en matière de propriété intellectuelle et constitue une nouvelle vision du rôle que devrait jouer la propriété industrielle et commerciale dans la promotion de l'innovation et de la créativité.

La dynamique du Maroc en matière de propriété intellectuelle a été traduite, également, cette année par la signature d'un accord de coopération sur l'échange en matière de recherche et d'examen des brevets d'invention entre les Offices des Brevets au Maroc et en Chine.

Dans ce même cadre, plusieurs discussions sont menées avec des offices partenaires visant à renforcer la collaboration et l'échange d'information en matière d'examen de brevets d'invention notamment à travers les programmes PPH.

Monsieur le Président ;

Le développement de la propriété intellectuelle au Maroc et dans la région nécessite des compétences dans ce domaine, c'est dans ce sens que le Maroc s'est investi à travers l'Académie Marocaine de la Propriété Industrielle et Commerciale dans la mise en place de programmes de formation de haut niveau aussi bien pour les utilisateurs et acteurs nationaux que ceux de la région. Le Maroc se réjouit d'ailleurs de la coopération fructueuse dans ce domaine avec l'OMPI, la France et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

Convaincu, plus que jamais, que l'amélioration du système de propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et international, nécessite la coordination des énergies entre toutes les parties prenantes, le Maroc réitère son engagement à booster le partenariat dans ce domaine avec les différents États membres, dans un esprit de partage et de coopération.

Monsieur le Président ;

Le Maroc considère que la protection efficace et effective des expressions culturelles traditionnelles ainsi que des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, passe nécessairement par la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant. A cet égard, ma délégation voudrait réitérer son attachement au processus de délibérations en cours au sein de l'IGC et appelle à la consolidation des acquis, en vue de réaliser cet objectif.

Concernant le projet de Traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), le Maroc magnifie le processus de négociation mené à cet égard et nourrit l'espoir qu'un consensus puisse être atteint en vue de la convocation d'une conférence diplomatique.

Monsieur le Président ;

Je ne saurais conclure sans réaffirmer le plein engagement du Maroc dans le système universel de protection des droits de propriété intellectuelle qui l'érige en modèle dans la région, ainsi que sa pleine adhésion aux négociations en cours au sein de cette importante instance onusienne, en vue de contribuer de manière constructive à réaliser les progrès souhaités et parvenir à un consensus entre les États membres sur les questions en suspens.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.